



Demande de subvention pour la sensibilisation de rue

L'année où nous souhaitons demander la subvention : 202__ - 202__

Date limite pour les subventions de sensibilisation de rue : **31 mai**

Les subventions aident les clubs Kiwanis canadiens à soutenir des projets communautaires visant à bâtir des collectivités saines, engagées, accessibles et durables. Cette subvention met l'accent sur les besoins fondamentaux de nos jeunes mal desservis, ceux qui sont moins fortunés et qui ont besoin de soutien. À titre d'exemples, mentionnons les initiatives visant à améliorer la vie des jeunes moins fortunés de nos collectivités ; la santé mentale des enfants et des jeunes, la diversité, l'équité et l'inclusion, en mettant l'accent sur les jeunes: l'itinérance, l'habillement et la sécurité alimentaire des jeunes ou le renforcement des capacités d'autres organismes pour soutenir les enfants et les jeunes.

Visitez-nous au www.kfcdn.org pour plus de détails sur chaque programme, ses limites et ses exigences.

Montant total demandé _____ \$

Nom du club : _____ Nom de la personne-ressource du demandeur : _____

Adresse: _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone _____ Adresse e-mail : _____

Subventions pour la sensibilisation de rue

Fournissez-nous une brève description du projet (conformément aux exigences expliquées sur notre site Web). La demande doit inclure l'évaluation des besoins de la communauté, le besoin anticipé et la validation des besoins des jeunes mal desservis ou non satisfaits dans la communauté. Donnez également un aperçu descriptif du projet, y compris l'approche du projet, le calendrier, le degré de participation et de partenariat des clubs Kiwanis, les besoins prévus et l'impact sur les jeunes et la communauté..

Soumettez votre candidature à l'adresse suivante :

La Fondation canadienne du Kiwanis– C.P. 5034, Brantford (Ontario) N3T 6I7
ou Courriel : office@kfcdn.org Téléphone : 519 304-3038

(S) Président ou Secrétaire du club Kiwanis requérant

Rappel : Le Club Kiwanis qui demande cette subvention doit avoir fait un don à la Fondation canadienne du Kiwanis au cours de l'année en cours (un minimum de 15 \$ par membre), comme pour tous les autres critères d'admissibilité à une subvention.